

Président du Conseil

Ministre de la Guerre

Paris, le 191

~~Il est bien entendu~~

Il n'est pas possible de reproduire ces
documents de l'armée. Mais je vous
assure à peu près que les
accepteront. S'ils ne
sont pas de l'armée. Mais
si c'est un fait public
ce sera. Les journaux
reproduiraient en réservant
pour les documents de la
guerre. Mais de ces documents
je vous de votre part

leur prenions trop de mitrailleuses et qu'il ne leur en res-
terait plus pour tirer sur leurs concitoyens. Foch leur a

répondu

répondit qu'il leur laisserait leurs canons. Ils ont demandé ce que nous voulions faire de la rive gauche du Rhin. Foch leur a répondu qu'il l'ignorait et que ce n'était pas une affaire. Enfin ils ont demandé à être ravitaillés par nous en disant qu'ils allaient mourir de faim. Foch leur a répondu

9 novembre 8

A CHIFFRER

pour qu'ils puissent être ravitaillés. Ils ont répondu

Le Président du Conseil, xx

Ils se sont plaints que nous leur avions demandé de nous laisser passer par leurs lignes. Foch leur a répondu que nous ne pouvions que demander ce qu'ils nous avaient pris. Ils sont très déprimés. De temps en temps

au cas où les Allemands refuseraient l'armistice on ne publiera rien. Mais je considère comme à peu près certain qu'ils l'accepteront. S'ils communiquaient les clauses de l'armistice aux journaux étrangers, nous laisserions les journaux reproduire, en réservant pour Chambre la nouvelle de la signature quand elle se produira.

Je viens de voir Foch qui m'a communiqué procès-verbal que je vous adresserai dès qu'il sera dactylographié. Ils n'ont fait aucune observation ni sur les têtes de ponts ni sur la flotte. Leur thème est de dire qu'ils vont succomber sous le bolchevisme, si nous ne les aidons pas à résister et qu'après eux nous serons envahis par le même fléau. Ils ont demandé qu'on leur permît de se retirer plus lentement de la rive gauche du Rhin, en disant qu'il leur fallait les moyens de former une armée pour combattre le bolchevisme et rétablir l'ordre. Foch leur a répondu qu'ils pourraient faire cette armée sur la rive droite. Ils ont également objecté que nous leur prenions trop de mitrailleuses et qu'il ne leur en resterait plus pour tirer sur leurs concitoyens. Foch leur a

répondu

répondu qu'il leur resterait leurs fusils. Ils ont également demandé ce que nous voulions faire de la rive gauche du Rhin. Foch leur a répondu qu'il l'ignorait et que ce n'était pas son affaire. Enfin ils ont demandé à être ravitaillés par nous en disant qu'ils allaient mourir de faim. Foch leur a répondu qu'il leur suffirait de mettre leur marine marchande dans notre pool et qu'ainsi ils pourraient être ravitaillés. Ils ont répliqué qu'on leur donnât des laissez-passer pour leurs bateaux. Ils se sont plaints que nous leur prenions beaucoup trop de locomotives, attendu que les leurs étaient dispersées partout. Foch leur a répondu que nous ne faisons que demander ce qu'ils nous avaient pris. Ils sont très déprimés. De temps en temps il s'échappe de la gorge de Winterfeld un sanglot. Dans ces conditions, la signature ne me paraît pas douteuse, mais la situation actuelle de l'Allemagne nous met en présence de l'inconnu. L'intérêt des armées est que nous ayons quelques jours pour agir militairement. Il faut escompter cette éventualité parce que la signature d'un gouvernement qui ne serait pas obéi ne pourrait être qu'un surcroît de gâchis. Il semble d'ailleurs que nous en soyons déjà là, car c'est l'impossibilité de trouver des autorités militaires pour obtenir l'obéissance dans les lignes allemandes qui a retardé indéfiniment le message emportant les clauses de l'armistice au G.Q.G. allemand. Aussi longtemps qu'il ne trouvera pas devant lui une autorité pour régler définitivement l'affaire, Foch poursuivra sa marche en avant.

C L E M E N C E A U

trois exemplaires d'un télégramme
à dresser et à expédier

1^o à M^r: Lloyd George.

2^o à M^r: Orlando

3^o aux Belges

ce à remettre à M^r: le Colonel House

Très Urgent



Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères
Cabinet.

W

AFFAIRES ETRANGERES

Paris, le 10 Novembre 1918 - 13h50

H

Chiffre M.B.

Ambassadeur français à

(LONDRES 5486 - 5487

ROME 3725 - 3726

DIRECTION POLITIQUE
ET COMMERCIALE

Classement

Ser. A. C. I. 1149 Doc 2

Pour Londres - Pour M. Lloyd George.Pour Rome - Pour M. Orlando.Pour les deux postes - Du fait de la révolution allemande,

il va se poser entre le Maréchal Foch et les délégués allemands des questions capitales sur lesquelles il est nécessaire que les Alliés prennent, dans un délai extrêmement court, de graves résolutions. Comment la clause de l'armistice relative à la flotte allemande pourra-t-elle être exécutée si les grands navires cuirassés demeurent aux mains de l'insurrection qui peut s'en servir à l'instant contre nous? D'une façon générale, quelles conditions doit remplir le nouveau Gouvernement pour que nous puissions, sans nous exposer à de redoutables déceptions, traiter avec lui? Et pouvons-nous nous trouver dans le cas de lui demander un supplément de garanties? N'est-il pas absolument inadmissible qu'aux élections annoncées par le Gouvernement pour fonder le nouveau régime, nous permettions aux Allemands d'annexer de fait les provinces allemandes de l'Autriche en les appelant à prendre part au vote, ce qui est un acte pur et simple d'incorporation.

Enfin, ne peut-il pas arriver que dans certaines conditions à prévoir, nous ayons à limiter de nous-mêmes notre occupation du territoire allemand si, faute d'une puissance régulière avec qui traiter, nous nous trouvons dans l'obligation de continuer la guerre?

Si l'un de vos collaborateurs pouvait venir à Paris pour une conversation qui ne paraît indispensable, j'y verrais de grands avantages. J'envoie le même télégr. à (pour Rome) M. Lloyd George (pour Londres) M. Orlando. /.

Paris le 10 Novembre 1918 93

DIRECTION POLITIQUE
ET COMMERCIALE

Classé
Ser. A C. 1159 D. 2

chiffrer

Le Président du Conseil, Ministre de la Guerre

à

Je vous communique ci dessous le texte du
radio allemand envoyé aux plénipotentiaires:

Commencement de la citation: " Le commandement suprême
de l'armée allemande aux plénipotentiaires auprès du
Haut commandement des alliés. Le Gouvernement allemand
communiqué au commandement suprême de l'armée la note
suivante: Pour le secrétaire d'état Erzberger: Votre
Excellence a pleins pouvoirs pour la signature de
l'armistice. Veuillez en même temps faire consigner
au procès verbal la déclaration suivante: Le gouvernemen t
allemand signera de toutes ses forces l'exécution des
conditions posées. Mais les soussignés considèrent de
leur devoir de signaler que l'exécution de certains points
de ces conditions doit faire tomber dans la famine la
population de la partie de l'Allemagne qui ne doit pas
être occupée. L'abandon de tous les stocks de vivres
dans les régions à évacuer, qui étaient destinés à
l'alimentation des troupes, un retranchement des moyens

maintenu, rendent impossible le ravitaillement ainsi qu'e
toute organisation de sa distribution. Les soussignés
demandent en conséquence de pouvoir négocier toutes modi-
fications des points en question susceptibles de rendre
possible le ravitaillement.

Le Chancelier de l'Empire .

Le Commandement suprême de l'armée allemande charge
en outre le Général von Winterfeldt de l'aviser par radio
de la signature de l'armistice, en se référant aux points
communiqués cet après midi.

Le Gouvernement allemand aux plénipotentiaires
allemands auprès du Haut Commandement des armées alliées:

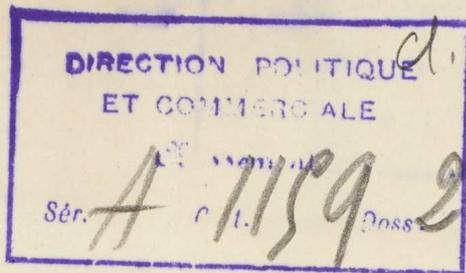
Le Gouvernement allemand accepte les conditions
d'armistice qui lui ont été soumises le 8 Novembre.

Le Chancelier de l'Empire.

Prière d'accuser réception, " Fin de la citation.

Mon opinion personnelle est que nous devons tenir
cette signature pour bonne, en acceptant l'observation
marginale relative au ravitaillement, sur laquelle nous
ne pourrons pas, à mon avis, refuser ultérieurement la
discussion. A la vérité, il demeure que l'exécution
de la clause de l'armistice concernant la flotte ne pourra
pas présentement avoir lieu. Dites moi votre opinion à
cet égard et s'il y a des arrangements nouveaux que vous
puissiez suggérer.

Naturellement aucune communication n'aura lieu
jusqu'à ce que je vous aie annoncé la signature./.



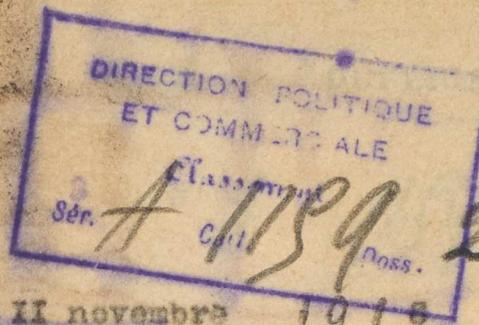
Renons acte ensemble, Messieurs, que, dès maintenant, le territoire français est libéré par la force des armes.

Unissons-nous pour saluer le retour à la commune Patrie de l'Alsace et de la Lorraine.

Que notre première pensée de gratitude éternelle aille aux morts, - aux morts des armées de France et des armées alliées, dont le glorieux sacrifice trouve aujourd'hui sa récompense dans la victoire.

Rendons un solennel hommage aux soldats vivants qui les continueront avec leurs enfants dans l'histoire.

Sachons développer dans la paix les qualités que nous avons montrées dans la guerre, pour que la France soit et demeure le bon soldat de l'humanité.



11 novembre 1918

Tous les Agents diplomatiques et français
dans le Monde.

Les délibérations des parlementaires allemands au quartier général du Maréchal VOCH ont été achevées ce matin à cinq heures et l'Armistice sollicité par l'Allemagne a été signé . Le feu cesse sur toute la ligne de feu à onze heures du matin.

Le Président du Conseil lira cet après-midi à 4 heures à la Chambre les conditions de l'armistice ; le Ministre des Affaires Etrangères les lira au Sénat.

Le Gouvernement français est heureux d'associer à la joie nationale dans ce jour qui symbolise pour tous les peuples la victoire du Droit , de la Justice et de la Liberté , tous ses agents que leur devoir a retenus loin de la patrie qu'ils ont servie avec le même cœur et la même foi que les soldats au front , les français et les françaises à l'intérieur de notre grand pays.

Je vous télégraphierai ce soir le texte de la communication faite au Parlement ./.

N° 1411 et 645 RX

8

A 1159 2

ANALYSE

Londres, le 12 novembre 1918. 15 h 23

Rép. a v. télégr. 783 RX.

Ce matin M. Lloyd George m'a dit qu'il attacherait une grande importance au ravitaillement éventuel de l'Allemagne et qu'il allait adresser à ce sujet un télégr. à M. Clémenceau. Sur sa demande, le Food Council s'est réuni aujourd'hui et a étudié les moyens de satisfaire au moins en partie aux besoins immédiats de l'Allemagne. Le Food Council est favorable à une solution analogue à celle déjà proposée pour l'ex Autriche-Hongrie et que Lord Derby a dû vous communiquer. Le point essentiel serait la mise à la disposition du Conseil allié des transports maritimes de la flotte commerciale allemande. Pour l'instant, le Food Council a demandé le chargement en Amérique de cargaisons entières de farine qui seraient expédiées à ordre à Gibraltar et à Falmouth d'où les navires seraient ensuite dirigés sur les ports alliés, neutres ou ex ennemis qui seraient désignés. Mais le Food Council estime qu'aucune répartition d'approvisionnements n'est possible tant que les pays à approvisionner n'auront pas fait connaître leurs besoins en articles et quantité les ports où les marchandises doivent être amenées etc... en un mot il convient de créer, sans délai, des relations directes entre les organismes alliés et les autorités des pays à approvisionner. Ces pays devront prendre l'engagement de ne conclure ^{aucun} achat à l'étranger en dehors du Food Council et de n'affréter ou acheter aucun navire que par l'intermédiaire du Conseil

N°1411 et 645 RX

9

ANALYSE

-2-

allié des transports maritimes. Le Food Council est compétent pour tous articles de nourriture; céréales, corps gras, viande, sucres, cafés, cacao etc... Son organisation offre de grandes garanties. Il a étudié l'achat de la récolte argentine, mais cet achat souleve des difficultés au point de vue financier. Le Conseil des Munitions siégeant à Paris est compétent pour les minerais, métaux, métallurgie. Pour les cuirs, cotons, laine et autres articles divers, il n'existe que les Comités de programme dont le travail n'est pas encore centralisé. Je crois que le mieux est de s'en servir tels qu'ils sont en les faisant diriger par le Conseil allié des transports maritimes. - a suivre -

P. Cambon.